

REUNION DU 4 JUILLET 2011

Convocation : 27 juillet 2011

Affichage : 5 juillet 2011

L'an deux mille onze, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-sept juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé : FLEURY Gilbert (pouvoir donné à Yves HAIRON)

Secrétaire de séance : PASQUIER Marie-Hélène

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 30 mai 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance et de délibérer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'avoir une discussion avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Douve et Divette, Henri DESTRÉS, ainsi que son Vice-Président, Monsieur Philippe LAMORT.

Avant d'engager la discussion, Mme GONZATO indique qu'une réunion s'est tenue le 1^{er} juillet à Beaumont-Hague. Lors de cette réunion, il a été exposé que la Communauté de Communes de la Hague avait émis un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il a été décidé que la question sera réexaminée lors de réunion du 15 septembre, une fois que les élus auront pris connaissance du rapport du cabinet « Sémaphores », paru le 1^{er} juillet.

AVIS SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, d'émettre un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel que proposé par Monsieur le Préfet.

- 1 voix contre : Serge COTTEBRUNE, pour qui une fusion avec la CCH revient à une fusion à plus ou moins long terme avec la CUC.
- 3 abstentions : Stéphane BARBÉ, Christine OLIVIER, Antoinette COLARD, qui estiment que la loi a été mal faite, que les prises de décisions sont trop rapides et qu'il y a un manque d'informations pour décider.

URBANISME

Permis de Construire :

- PASQUIER Mickaël – 55 Le Bourg : Construction d'une maison.
- BOUKOBAL Salah – 81 Les Martins : Construction d'un abri de jardin.
- LAUNEY Guy et Anne-Marie – 35 Les Amonteux : Construction d'un garage.
- BELHACHE Hubert et Ginette – 25 Le Flaquet : Construction d'un garage.
- DAVIRON Daniel et Yvonne – 11 Les Brûlins : Construction d'une maison.
- HOUIVET Cyril et Laëtitia – 19 Les Landes : Construction d'un garage accolé.

Permis d'Aménager :

- SCI POSEIDON – Les Amonteux : Lotissement de douze parcelles.
- OZOUF Louise – Les Bertrands : Lotissement de huit parcelles.

EXTENSIONS ÉLECTRIQUES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une demande de participation a été formulée par ERDF pour les extensions électriques des deux permis d'aménager :

- Lotissement POSEIDON : Participation de 6817,57 € HT
- Lotissement OZOUF : Participation de 17713,92 € HT

Le Conseil Municipal estime que ces montants sont élevés mais se trouve dans l'obligation d'y donner suite, les zones concernées étant classées en zones Ua et 1AUa, zones constructibles.

NOMINATION D'UN AVOCAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux recours ont été formulés auprès du Tribunal Administratif de Caen contre le Permis de Construire « Leroy Merlin ».

L'assurance de la commune a proposé le concours de Maître Clément Cavelier, avocat à la cour de Caen, et domicilié 4 Place Fontette – 14000 CAEN.

L'assemblée décide d'autoriser le Maire à nommer cet avocat pour le défendre et l'autorise à en mandater les honoraires qui en découlent.

PROGRAMME VOIRIE 2011

La première réunion de préparation aura lieu le lundi 11 juillet à 9h30, et les travaux risquent d'être repoussés à la rentrée.

Déplacement d'un poteau aux « Bertrands » : Monsieur le Maire indique que le déplacement du poteau « France Telecom » aux « Bertrands » est en cours d'étude. Ce déplacement étant sur le domaine public, il ne sera pas à la charge de la commune.

PARKING MAIRIE : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au marché de Maîtrise d'œuvre :

Montant du marché initial : 9475 € HT.

Montant du marché après avenant : 9906,52 € HT.

Monsieur le Maire indique également que la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été acceptée, et un montant de 10.000 € a été attribué à la commune.

PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Suite à la visite de la Maison du Sonneur le vendredi 17 juin, le projet prévoit la conservation de la partie en pierre, puis la démolition et la reconstruction du prolongement de celle-ci et des sanitaires avec une mise aux normes de la cuisine.

Le conseil municipal décide de prévoir ces travaux en 2012 et autorise le Maire à lancer une consultation d'architectes afin de mener à bien ce projet. Les réservations sont donc bloquées pour les mois de juin 2012 à mars 2013 inclus.

Cette consultation sera lancée à la fin de l'été, afin de nommer l'architecte après la rentrée.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les cinq devis demandés pour l'achat d'un tracteur neuf avec reprise du tracteur actuel.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise « Flambard », de Valognes, pour l'achat d'un tracteur d'un montant de 43735 € HT et la reprise du tracteur communal à hauteur de 12000 €, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

CONVENTION AVEC LA PENSION DES QUAT'PATTES

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par « La Pension des Quat'Pattes » indiquant que celle-ci reprend l'activité du « Chenil Equilbec » à compter du 1^{er} juin 2011.

CONSEIL D'ÉCOLE

Monsieur le Maire effectue un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 14 juin. A ce jour, aucun compte-rendu n'a été adressé à la mairie. Cependant, celui-ci a été distribué par le biais des cahiers des enfants et la mairie a pu s'en procurer une copie.

L'heure de la sieste est désormais fixée à 13h15, sur le temps scolaire, contrairement à ce qui a été écrit sur le compte-rendu du conseil d'école. La mairie maintient sa position selon laquelle c'est aux ATSEM prenant à 13h15 que revient cette tâche, et non au personnel de cantine.

Un pot de départ a été organisé par la commune pour trois instituteurs partant en retraite. Tout s'est bien passé, les instituteurs remercient la commune pour cette attention.

TARIF CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la cantine et fixe le prix unitaire des repas comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 :

- | | |
|-------------------------------------------|-------------|
| - Repas quotidiens (prix à la semaine) : | 11,50 €uros |
| - Repas enfant pris à titre occasionnel : | 3,30 €uros |
| - Repas adulte : | 4,60 €uros |

Par ailleurs, le tarif de la garderie est maintenu à 0,80 € la demi-heure.

ACCUEIL DE LOISIR DU MERCREDI

Monsieur BARBÉ indique qu'à compter de la rentrée, l'accueil de loisir du mercredi est désormais prévu. Celui-ci sera géré par « Les Francas », tout comme le Centre de Loisirs des vacances scolaires. La commune prend les inscriptions, fournit les locaux et subventionne l'organisme. Le personnel est employé par « Les Francas », tant pour l'animation que pour le service à la cantine et le ménage.

Les horaires sont les suivants : 7h30 – 19h15, et les tarifs seront les mêmes que durant les vacances scolaires pour les enfants hors commune et les enfants issus des communes signataires de la convention intercommunale. En revanche, contrairement au Centre de Loisirs des vacances, les enfants Tollevastais ne bénéficieront pas de la participation de 2,50 €uros du « Comité d'Animation de la Tollevastaise », qui n'a pas souhaité adhérer à ce projet. En effet, l'association estime que cette prestation relève plus de la garderie que du Centre de Loisirs et à ce titre estime qu'elle n'est pas de leur ressort. Le prix de la journée enfant est fixé à 10 €uros.

Pour répondre à cela, Monsieur BARBÉ tient à indiquer que la participation communale restera la même (7000€) et que seule la participation des familles Tollevastaises est changée.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'assemblée décide d'accepter une subvention exceptionnelle demandée par deux jeunes habitantes de la commune qui participent aux championnats de France d'équitation et autorise le Maire à verser à leur association une subvention de 200 €.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Nomination de délégués pour les élections sénatoriales : Monsieur le Maire indique à la population que les délégués retenus à l'unanimité pour les élections sénatoriales sont les suivants : Yves HAIRON, Philippe ROINÉ, Claude FEUILLIE sont les titulaires et Serge COTTEBRUNE, Stéphane BARBÉ et Marcel NÉE sont les suppléants.
- Distribution d'informations par les élus : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lorsque des informations sont à distribuer par leurs soins dans les boîtes à lettres, il serait préférable que ces informations soient distribuées au plus tard une semaine avant la date de l'évènement.
- Modification du PLU : L'enquête publique se termine jeudi 7 juillet à 12h00, le Commissaire-Enquêteur devra rendre son rapport pour le 7 août.
- Lavoir aux « Landes » : Serge COTTEBRUNE indique avoir eu un appel de Mme Eustace, aux « Landes », qui craint les inondations à venir. Monsieur COTTEBRUNE rappelle que les travaux diligentés par le Syndicat d'Aménagement de la Douve seront réalisés dans deux ans. En parallèle, il est également précisé que l'eau inondant sa cour et son garage provient également du ruissellement de la route, et du fait que la maison est construite en contrebas de la route.